



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022 - 593
I-1-3 Mapa travaux de 500.000 HT à 2,5 M HT

OBJET : AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE – BOULEVARD DES MIQUELOTS
ENTRE LA RUE DE LA MOUTCHALETTE ET INTERMARCHÉ
(Marché 21M25L4)
Avenant N°1

DGA Ressources
Direction des affaires
juridiques et de la
commande publique
Réf. : HV/CM 250402
DGS :
DGAR :
DAJCP : **UV**

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU le Code de la Commande Publique,
VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que le marché 21M25 L4 notifié le 15 décembre 2021 à la Société LAFITTE ENVIRONNEMENT sise 9 rue Eugène Buhan - 33170 GRADIGNAN, pour « l'aménagement de l'entrée de ville – boulevard des Miquelots entre la rue de la Moutchalette et Intermarché – Lot 4 : Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts » pour un montant maximum de 730 000 € HT.

Considérant les besoins nouveaux apparus en cours d'exécution du marché et non prévus dans le marché initial, il est nécessaire d'inclure dans le BPU des prix nouveaux notamment liés à la mise en place d'un système de pompe d'arrosage pour le bon fonctionnement de la cuve de récupération des eaux de voiries, ainsi que l'adaptation des plantations à la suite des modifications de l'aménagement des voiries.

Considérant que l'ajout de ces travaux supplémentaires imposent la révision du planning prévisionnel de travaux, avec une prolongation de 20 semaines complémentaires.

DECIDE

ARTICLE I

De signé un avenant avec la société LAFITTE ENVIRONNEMENT ayant pour objet l'intégration de prix nouveaux et le prolongement du délai d'exécution.

ARTICLE II

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 17/11/2022

Patrick DAVET


Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221117-DEC2022_593-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 22/11/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

